Burundi : l'UNICEF appuie une campagne d'enregistrement des naissances

UN News Centre, 16 mars 2012Plus de 115.000 enfants burundais dont les naissances n'ont pas Ã©tÃ© enregistrÃ©es vont pouvoir avoir accÃ¨s Ã un acte d'Ã©tat civil dans le cadre d'une campagne gratuite d'enregistrement tardif des naissances organisÃ©e Ã partir du 16 mars 2012 dans huit communes des provinces de Kirundo et Muyinga, s'est fÃ©licitÃ© vendredi le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui appuie cette initiative.Un acte d'Ã©tat civil est Â«Â un document indispensable Ã la protection de leurs droits fondamentaux, mais dont sont encore privÃ©s trois enfants sur cinq au BurundiÂ Â», souligne l'UNICEF dans un communiquÃ© de presse.
Cette campagne de deux mois organisÃ©e par le MinistÃ¨re burundais de l'intÃ©rieur en collaboration avec l'organisation Geste Humanitaire et avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, se dÃ©roulera jusqu'au 15 mai 2012 dans les communes de Kirundo, Busoni, Vumbi et Bugabira (province de Kirundo), ainsi que dans les communes de Muyinga, Giteranyi, Gasorwe et Butihinda (province de Muyinga), deux provinces frontaliÃ¨res de la Tanzanie et du Rwanda, dans le nord-est du Burundi.Â«Â Un enfant sans acte de naissance est un enfant qui n'a pas de nom, pas de nationalitÃ©, pas d'accÃ¨s Ã l'Ã©ducation et Ã la santÃ© y compris Ã la vaccination, pas de protection contre les Ã©ventuels abus et violations d ses droitsÂ Â», a dÃ©clarÃ© Johannes Wedenig, reprÃ©sentant de l'UNICEF au Burundi. Selon l'enquÃªte MICS 2005, 60% de enfants burundais ont un acte de naissance. Parmi les facteurs identifiÃ©s pour expliquer ce taux relativement faible figurent la mÃ©connaissance par les parents et communautÃ©s de l'importance et de l'intÃ©rÃªt de la dÃ©marche ; l'Ã©loignement et le manque de moyens des services d'Ã©tat civil ; le coÃ»t de l'enregistrement une fois la date limite de dÃ©claration gratuite dÃ©passÃ©e (15 jours aprÃ¨s la naissance, puis une amende est appliquÃ©e) ; ainsi que les consÃ©quences du conflit civil sur les services de l'Ã©tat civil, entre autres la destruction d'archives.Â«Â Le gouvernement burundais a fourni des efforts considÃ©rables en faveur des enfants ces derniÃ¨res annÃ©es, notamment en abolissant les frais de scolaritÃ© et en dÃ©crÃ©tant la gratuitÃ© des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Mais cet effort remarquable ne pourra Ãªtre rÃ©compensÃ© que si tous les enfants du Burundi, y compris les plus vulnÃ©rables et marginalisÃ©s, peuvent en bÃ©nÃ©ficier. Ceci peut Ãªtre atteint notamment en amÃ©liorant l'accÃ¨s aux servic de l'Ã©tat civil pour permettre Ã tous les enfants d'Ãªtre enregistrÃ©sÂ Â», a dit M. Wedenig.Dans cette perspective, l'UNICEF soutient la dÃ©claration du PrÃ©sident de la RÃ©publique du Burundi Pierre Nkurunziza en 2008 d'octroyer la gratuitÃ© de la dÃ©livrance des extraits d'actes de naissance, jusqu'alors facturÃ©e 1000 francs burundais [environ 0,70 dollar], pour tous les enfants Ã¢gÃ©s de 0 Ã 5 ans, et apporte Ã©galement son soutien Ã toute initiative permettant de lever les obstacles Ã la dÃ©claration des naissances, parmi lesquelles la possibilitÃ© de rallonger le dÃ©lai d'enregistrement gratuit aprÃ¨s la naissance de l'enfant.La campagne 2012 fait suite Ã une campagne similaire d'enregistrement tardif des naissances organisÃ©e en 2010 dans 24 communes de la province de Bujumbura et Bujumbura Mairie, qui avait permis de fournir un acte de naissance Ã 56.700 enfants sur une estimation totale de quelque 100.000 enfants non dÃ©clarÃ©s dans ces communes. Le nombre total d'enfants non dÃ©clarÃ©s dans les huit communes de Muyinga et Kirundo concernÃ©es par la campagne 2012 est estimÃ© Ã environ 177.000 enfants.En plus de l'enregistrement des naissances, la campagne 2012 qui bÃ©nÃ©ficie d'un appui financier et matÃ©riel de l'UNICEF d'un montant total d'environ 170.000 dollars, vise Ã©galement Ã enregistrer 10.000 mariages et 5000 dÃ©cÃ¨s, des actes qui permettent Ã©galement de contribuer Ã la protection des enfants, entre autres dans le cadre des successions. La campagne a aussi pour objectif de renforcer les capacitÃ©s des autoritÃ©s administratives et agents d'Ã©tat civil et de doter les bureaux de matÃ©riels d'enregistrement, afin de leur permettre de poursuivre l'enregistrement des naissances bien au-delÃ de la campagne.